



Agence Technique  
Départementale  
des Vosges

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Construction d'une station d'épuration des eaux usées  
à MONT LES LAMARCHE



L'ACCOMPAGNEMENT, LA TECHNICITE ET  
L'EXPERTISE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

# MOT DU PRÉSIDENT



Crédit Photo: ©CD88-JL

Jamais depuis sa création, voici 8 ans, l'Agence ne vous aura autant ressemblé, ni autant rassemblé !

Instaurée en 2014 par le Département des Vosges et les Collectivités Vosgiennes, l'Agence Technique Départementale a connu une belle évolution.

Pensée comme un outil de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités, l'ATD a renforcé ses liens avec les partenaires locaux et a su concrétiser ses ambitions.

Avec une équipe engagée, passée de 4 à 18 personnes disposant d'une expertise appréciée et reconnue, l'Agence agit

au quotidien pour accompagner ses adhérents dans leur attente d'ingénierie technique publique au service de leurs projets.

Ce rapport annuel permet de mesurer l'importance de son activité dans tous les domaines d'action et de prouver que cette dernière répond bien aux besoins tels qu'ils avaient été identifiés.

L'évolution permanente de ceux-ci nous a conduit au cours de l'année 2022 à nous doter de trois nouvelles compétences : « les diagnostics des passages à niveau », « les comptages et mesures de vitesse » et « le bâti/vacant dégradé », qui semblent, au vu des chiffres du dernier trimestre, être appréciées par nos adhérents. Pour ce qui concerne la thématique Bâtiment, la flambée des prix des matières premières et la publication du « décret tertiaire » ont conduit l'ATD à se concentrer de plus en plus sur l'intégration systématique de la rénovation énergétique dans les projets de bâtiment.

Au stade du conseil, un éclairage est apporté aux collectivités sur les financements envisageables, les conditions d'éligibilité et les processus d'instruction dans les dossiers de subventions. Cette offre de conseil vient en complément de notre assistance apportée par des missions de Maitrise d'œuvre ou d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour favoriser l'émergence de vos opérations.

Ces projets témoignent tous de la vitalité rurale et urbaine des Vosges, et du souci que vous avez dans vos mandats respectifs d'apporter à la population vosgienne une même exigence d'un service public de qualité. L'Agence Technique Départementale est honorée d'être à votre service.

Avec tout mon dévouement 

**François VANNON**

Président du Conseil Départemental des Vosges  
Président de l'ATD 88



# LES MISSIONS DE L'ATD 88

L'Agence Technique Départementale 88 est un Etablissement Public Administratif (EPA) dont l'objet est d'apporter aux Collectivités Vosgiennes adhérentes (Communes, Intercommunalités, Syndicats, PETR) qui le demandent, une assistance technique ou administrative pour entreprendre ou faire réaliser des études ou travaux liés à leurs projets dans les domaines du Bâtiment, de la Voirie, de l'Eau et de l'Assainissement, des Ouvrages d'Art et de l'Urbanisme.

## LES CHIFFRES CLÉS

- 117** Sollicitations d'accompagnement dans le domaine de l'Eau, l'Assainissement, la Voirie, les Ouvrages d'Art et le Bâtiment
- 75** Marchés de travaux pour un montant d'environ 21 millions d'euros
- 23** Marchés de Maîtrise d'Œuvre pour un montant d'environ 1,5 million d'euros
- 16** Suivis de Contrat d'Affermage
- 1** Renouvellement de Délégation de Service Public
- 12** Permissions de Voirie
- 50** Visites d'évaluations d'ouvrages d'art
- 14** Comptages routiers et mesures de vitesse
- 2 765** Actes d'Urbanisme instruits

Et depuis le 28 février dernier, **elle s'est dotée de deux nouvelles compétences.**



### ● Comptages et mesures de vitesse :

- Détermination du point de comptage (avec un représentant de la Collectivité),
- Interprétation des données,
- Rédaction d'un rapport de comptage

### ● Diagnostics des passages à niveau :

- Intervention sur site en présence d'un représentant du Maître d'Ouvrage et du réseau ferré,
- Réalisation du diagnostic,
- Rédaction du rapport de visite suivant la trame réglementaire du CEREMA.



# LES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE

Pour rappel les différentes instances de l'ATD 88, autour de la Présidence exercée de droit par le Président du Conseil Départemental des Vosges sont :

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Agence et en détermine la politique générale. Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et se prononce sur les comptes et le budget



*Assemblée Générale du 28 février 2022*

### ● Assemblée générale du 28 février 2022

- Rapport d'Activités 2021
- Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2021
- Approbation du Budget Primitif 2022
- Proposition du tableau des amortissements
- Changement de nomenclature comptable
- Modification des statuts (adhésions et nouvelles compétences)
- Validation de la mise en place du nouveau R.I.F.S.E.E.P. pour les Adjoints Techniques

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration comprend le Président du Conseil Départemental et 20 membres répartis en 2 collèges :

- 10 Conseillers Départementaux
- 10 Maires ou Présidents d'EPCI

Il prend toutes les décisions concernant le fonctionnement et les orientations stratégiques

## ● Conseil d'Administration du 09 septembre 2022

- Mise en place du Règlement Budgétaire et Financier
- Tarifications du diagnostic des passages à niveau et de l'assistance pour les comptages et mesures de vitesse
- Modalités d'intervention pour le PETR de la Déodatie
- Modification du tableau du RIFSEEP
- Nomination d'un élu référent pour siéger au Conseil d'Administration du CNAS
- Point sur les effectifs de l'ATD 88 et sur le site Internet

## ● Conseil d'Administration du 14 décembre 2022

- Bilan d'Activités 2022
- Mise en place du nouveau R.I.F.S.E.E.P après passage en Comité Technique
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- Plan de formation 2023
- Débat sur les orientations budgétaires

### Président de l'ATD 88

**M. François VANNSON**

Président du Conseil Départemental des Vosges

#### Collège des Conseillers Départementaux

**Vice-Président : M. Guy SAUVAGE**

Conseiller Départemental du canton de MIRECOURT

#### Collège des Maires et Présidents d'EPCI

**Vice-Président : M. Jean-Luc HUEL**

Maire de VELOTTE ET TATIGNÉCOURT

#### **M. Stéphane DEMANGE**

Conseiller Départemental du canton de SAINT-DIE-DES VOSGES 2

#### **Mme Dominique HUMBERT**

Conseillère Départementale du canton de NEUFCHATEAU

#### **M. Simon LECLERC**

Conseiller Départemental du canton de NEUFCHATEAU

#### **Mme Dominique MARQUAIRE**

Conseillère Départementale du canton de GOLBEY

#### **M. Dominique PEDUZZI**

Conseiller Départemental du canton de LE THILLOT

#### **M. Alain ROUSSEL**

Conseiller Départemental du canton de DARNEY

#### **M. Christian TARANTOLA**

Conseiller Départemental du canton de BRUYERES

#### **M. Yannick VILLEMIN**

Conseiller Départemental du canton d'EPINAL 1

#### **M. Thomas VINCENT**

Conseiller Départemental du canton du VAL D'AJOL

#### **Frédéric BALAUD**

Maire de LERRAIN

#### **Annie-Marie BARTH**

Maire de COMBRIMONT

#### **Joël BRESSON**

Maire de GIRONCOURT SUR VRAINE

#### **Jacques COTTEREAU**

Maire de REGNEVELLE

#### **Maryvonne CROUVEZIER**

Maire de LA BRESSE

#### **Yves DEVERNES**

Maire de DARNEY

#### **Jean-Claude DIDELOT**

Maire de LES VALLOIS

#### **Maurice HATIER**

Maire de NONVILLE

#### **Philippe PARADIS**

Adjoint au Maire de LEPANGES SUR VOLOGNE

# DÉVELOPPEMENT DE NOS PARTENARIATS

L'Agence s'appuie sur l'expertise des agents de la structure tout en développant des partenariats avec d'autres acteurs de l'ingénierie territoriale tels que le SDEV, le SMIC, le CAUE, les services de l'Etat, des Agences de l'eau... Véritables lieux d'échanges et de proximité avec les élus locaux, l'ATD 88 a participé, en 2022, à des Assemblées Générales ou des portes ouvertes.

## > Portes Ouvertes du SMIC

les 03 et 04 juin 2022

## > Assemblée Générale du C.A.U.E.

le 07 octobre 2022 à RAMBERVILLERS

## > Assemblée Générale des Maires des Vosges

le 21 octobre 2022



Stand de l'ATD lors de l'Assemblée Générale de l'AMV 88

# LES NOUVEAUTÉS DE L'AGENCE

## ● Modifications des statuts

Les statuts de l'agence ont été modifiés et votés en Assemblée Générale du 28 février 2022.

Les principales modifications des statuts doivent notamment permettre :

La possibilité d'adhérer à l'ATD pour les Organismes Publics de Coopération Locales qui sont les syndicats mixtes, les ententes intercommunales, les institutions interdépartementales, les pôles d'équilibre territorial et rural, les groupements d'intérêt public... exclusivement composés de personnes morales de droit public et disposant d'une personnalité juridique propre.

De permettre à l'Agence de pouvoir accompagner des structures non adhérentes pouvant potentiellement bénéficier d'une assistance technique, dans la limite de 20 % de son activité.

## ● Élargissement des domaines de compétences en voirie :

Les récentes évolutions réglementaires en matière de surveillance des passages à niveau et les nombreuses sollicitations de nos adhérents pour l'accompagnement à la réalisation de comptages routiers ont été pris en compte en élargissant le champ de compétence de la structure sur ces deux nouvelles thématiques :

- Diagnostics des passages à niveau (partie routière)
- Comptages et mesures de vitesses

## ● La compétence Bâti/Vacant Dégradé

La thématique du bâti dégradé est un sujet à enjeux dans le Département des Vosges dont le traitement est particulièrement complexe. Le défi est de lutter contre la consommation des terres agricoles, de mettre en valeur le patrimoine existant, d'adapter les biens aux usages actuels en s'appuyant sur des éléments techniques, juridiques et l'instauration d'un partenariat multi-acteurs.

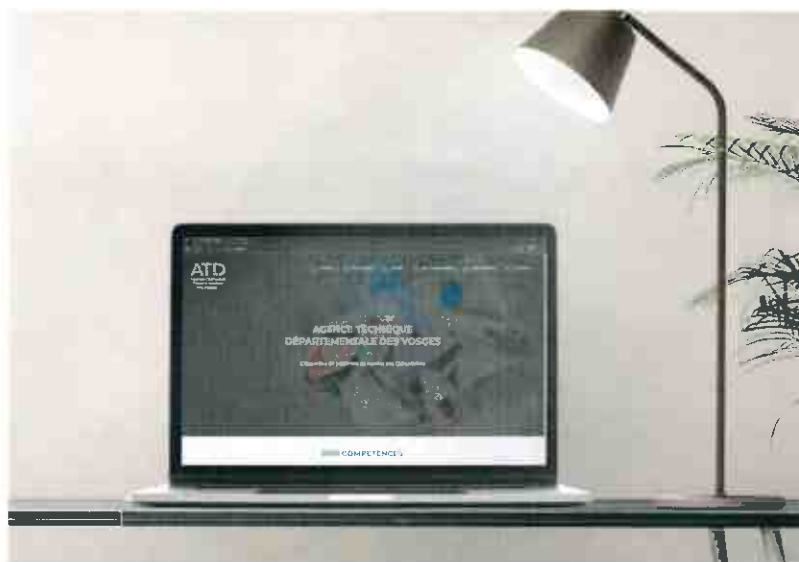
En partenariat avec la Préfecture des Vosges et les Services de l'Etat, l'Agence Technique Départementale s'est donc engagée dans une démarche visant à accompagner la mutation de ce bâti déqualifié.

C'est pourquoi, afin de permettre de disposer d'une assistance entre l'Etat et les élus locaux, l'ATD 88 a décidé de recruter un chargé d'opérations bâti vacant/dégradé.

## ● Site Internet

Après 2 années de travail soutenu, en partenariat avec la société « Section 4 » d'Epinal, le site internet est opérationnel depuis le 1er septembre 2022.

[www.atd88.fr](http://www.atd88.fr)



## ● Action sociale

En matière de dispositifs d'action sociale, les mesures déployées par l'Agence Technique Départementale des Vosges en faveur de ses agents sont les suivantes :

- Une adhésion collective au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au travers d'une cotisation annuelle et ce depuis le 1er juillet 2022 ouvrant droit à diverses prestations et avantages dans le domaine des loisirs, des vacances et en faveur de leurs enfants.
- Une adhésion de 90 € par an et par agent à l'Association Loisirs du Personnel du Conseil Départemental des Vosges (ALCD 88) pour permettre aux collaborateurs de bénéficier des actions portées par cette association.
- Une prise en charge réglementaire par l'employeur de 50 % du coût des abonnements pour le personnel se rendant sur leur lieu de travail en transport en commun.
- Une participation de l'employeur aux mutuelles « Santé » ou « Prévoyance » de ses agents. Pour 2022, 6 agents ont bénéficié de ce dispositif.

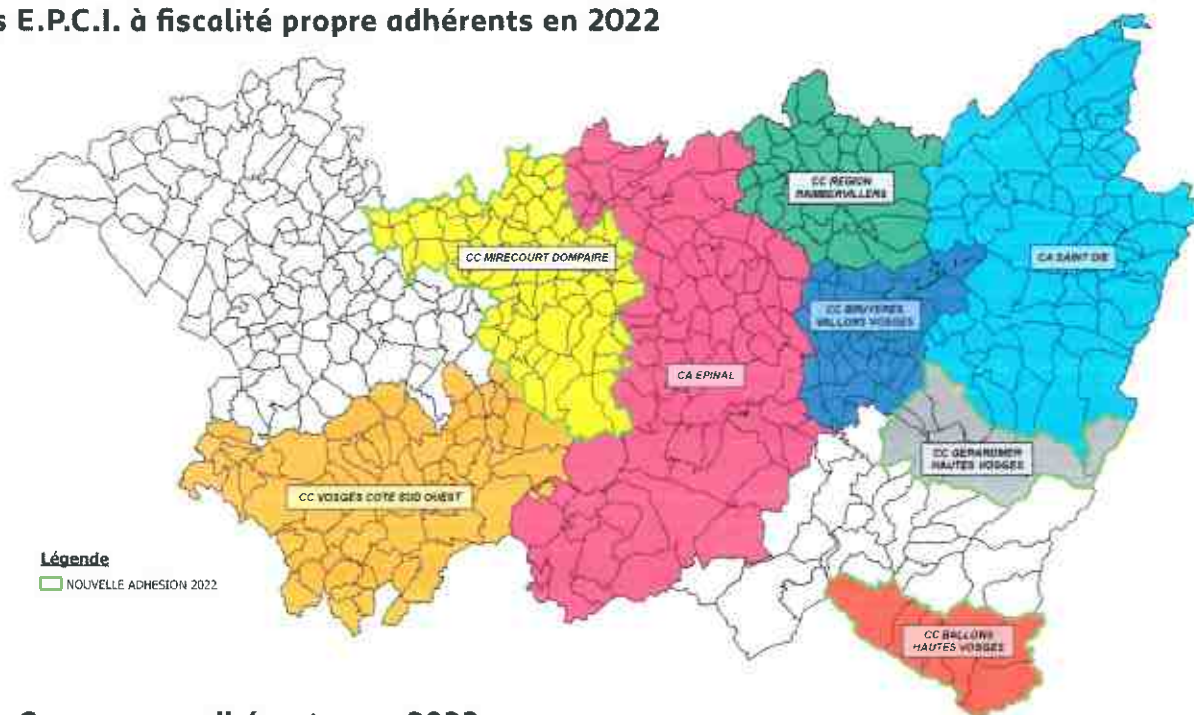
# ÉTATS DES ADHÉSIONS

Suite à l'approche de la date fatidique du transfert de compétence Eau et Assainissement (01/01/2026), le nombre d'EPCI à fiscalité propre adhérant a nettement augmenté, confirmant ainsi l'utilité des services proposés dans ce domaine à l'échelle du territoire Vosgien.

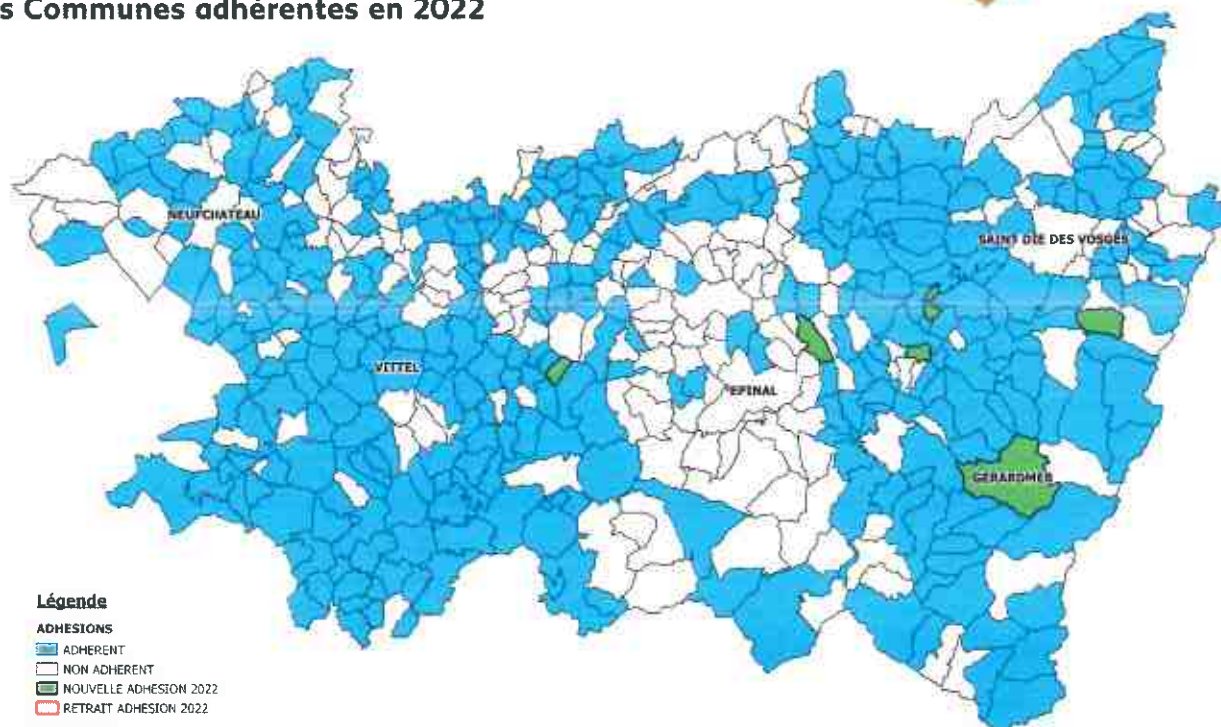
Au 31 décembre 2022, l'Agence totalise 363 collectivités adhérentes et se répartissent comme suit :

- Le Département
- 333 Communes : représentants pour 199 828 habitants
- 21 Syndicats : représentants pour 98 075 habitants
- 8 E.P.C.I. : représentants pour 296 744 habitants

## Carte des E.P.C.I. à fiscalité propre adhérents en 2022



## Carte des Communes adhérentes en 2022





# BILAN D'ACTIVITÉS

## ● Bâtiment :

Bien que l'activité n'ait jamais été interrompue, l'après COVID a cumulé les sollicitations auprès de l'ATD pour des projets de construction ou de réhabilitation des bâtiments publics.

L'engagement des Elus pour la conservation du patrimoine ou l'attractivité de leur collectivité est bien présent, même s'il a été largement touché par la hausse des prix des matériaux et l'augmentation des prix de l'Energie.

Les demandes de rénovations énergétiques se multiplient notamment pour favoriser la réduction des consommations d'énergies, la considération du confort d'été et le confort des usagers. La réflexion s'engage également sur les opportunités de regrouper les services entre collectivités.

Nous répondons à ces enjeux, qu'ils s'agissent d'établissements scolaires, culturels, sportifs... L'activité 2022 le confirme avec la construction d'une médiathèque, de deux bâtiments polyvalents, d'un groupe scolaire, d'un cinéma, d'une dizaine de projets de réhabilitation énergétique sans mettre de côté les projets de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et le traitement du bâti vacant et dégradé.

## **20 ÉTUDES DE PROJETS ONT ÉTÉ RÉALISÉES QUI ONT CONDUIT À LA NOTIFICATION 7 MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE 42 MARCHES DE TRAVAUX SUR L'ANNÉE.**

Pour continuer à répondre le plus efficacement possible aux demandes des élus sur leur problématique bâtiment, l'Agence Technique Départementale poursuit le développement du pôle et intègre, en cette fin d'année deux techniciens. Monsieur PACHOT qui traitera la thématique du bâti dégradé et vacant, dans le cadre d'une mission départementale avec la Préfecture et les services de l'Etat. Cette mission entre dans la démarche « Reconquête du bâti en milieu rural (RBMR) ».

Monsieur BALANDIER, renforcera le binôme du pôle bâtiment, permettant de disposer de ressources complémentaires pour accompagner les élus sur les sujets énergétique, marchés publics, les aides et subventions publiques.



Romont - Construction d'un Hall de convivialité

## ● Eau et assainissement

Pour l'exercice 2022, comme pour les 7 derniers, l'activité de l'Agence Technique Départementale des Vosges, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif, reste élevée, régulière et reconnue, avec :

- 39 nouvelles sollicitations de collectivités sur des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, avec notamment le suivi des schémas directeurs d'assainissement collectif des Communautés de Communes de Mirecourt-Dompaire et des Ballons des Hautes Vosges,
- Le renouvellement d'un contrat de concession pour l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Plombières-Les-Bains,
- Le suivi et l'accompagnement, de 16 services publics d'eau et d'assainissement, dans la gestion technique et administrative, de leurs contrats d'affermage,
- La gestion d'une veille juridique, financière et technique, auprès de nos collectivités
- L'accompagnement dans le suivi ou la réalisation des études de transferts des compétences eau et assainissement pour les Communautés de Communes des Ballons des Hautes Vosges, de Gérardmer Hautes Vosges, de Mirecourt-Dompaire, et de la Région de Rambervillers, avec pour 2022 le rendu de l'étude menée par l'ATD 88 pour le compte de la Communautés de Communes de Gérardmer Hautes Vosges.



➔ **Ruppes (SIEA des Côtes et la Ruppe)**  
Construction d'une station de traitement des eaux usées



**Relanges**  
Construction d'une station de traitement de l'arsenic

## ● Voirie :

La voirie et l'aménagement paysager constituent des enjeux majeurs en termes de mobilité, d'économie, d'environnement et d'aménagement du territoire.

En effet, le réchauffement climatique (îlots de chaleur urbain, gestion des eaux pluviales) et la préservation de l'environnement (perte de biodiversité, dégradation du cadre de vie) renforcent l'intérêt de ces domaines. L'entretien qualitatif et régulier de ce patrimoine nécessite d'anticiper les besoins futurs.

L'objectif étant de garantir des aménagements durables et de réduire les coûts de maintenance.

En 2022, l'ATD a été sollicitée à 58 reprises (dont 14 comptages routiers) par ses adhérents dans le cadre de diagnostics de voirie et d'études de faisabilité ou dans la continuité de ces derniers à travers des missions Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'Œuvre.

En complément, l'ATD effectue de nombreuses missions telles que des permissions de voirie, des comptages routiers et des mises à jour de tableaux de classement de la voirie communale.

S'appuyant sur des compétences éprouvées et une excellente connaissance des besoins des Collectivités, l'ATD accompagne ses adhérents pour cadrer leurs projets d'aménagement en visant un juste équilibre entre exigences économiques, environnementales, paysagères et réglementaires.



**Eloyes** - Place du commandant Humbel



**Rambervillers** - Aménagement de la RD159

## ● Ouvrages d'Art:

Bien qu'aucun texte n'impose les modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages, il appartient au Maître d'Ouvrage de s'organiser en conséquence pour assurer une gestion de son patrimoine. A ce titre, le pôle ouvrages d'art s'est vu confier, en 2022, 50 visites d'évaluations d'ouvrages.

Ces dernières ont permis d'identifier les ouvrages nécessitant des opérations d'entretien, de mise en sécurité, de réparation voire de reconstruction.

Pour les projets les plus complexes de grosses réparations ou de reconstruction, l'ATD propose la réalisation d'études de faisabilité, permettant la définition précise des besoins, des propositions techniques, l'estimation du montant de l'opération et des financements possibles.

Elle permet de faire le point sur l'ensemble des contraintes (réglementaires, d'exploitation, ...) à évaluer avant d'engager la collectivité dans la phase opérationnelle.

Les projets s'engagent ensuite via la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre (marchés de travaux), ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement de prestataires (inspection détaillée, géomètre, laboratoire, maître d'œuvre...).

Les ouvrages d'art communaux nécessitent un soin tout particulier, point souligné notamment dans les conclusions du Programme National Ponts du CEREMA phase 1.

L'activité du pôle va continuer à se développer en 2023, dans le but de concrétiser les travaux proposés, essentiels à l'entretien et la préservation du patrimoine des ouvrages d'art communaux



**Vittel**  
Visite d'évaluation d'un ouvrage



*Avant travaux*

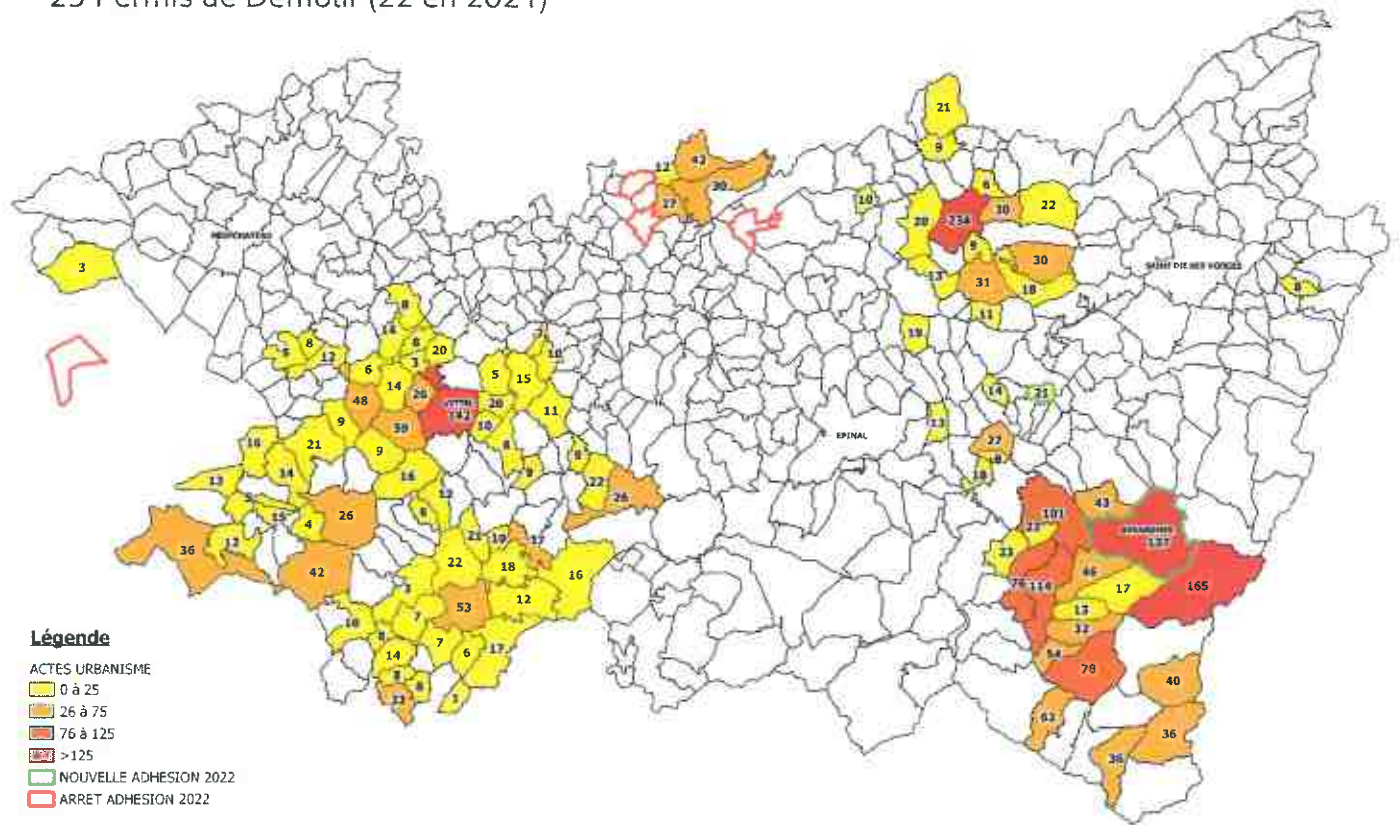


**Moussey**  
Réfection du pont de la Folie

## Urbanisme

Le service instructeur du pôle de l'urbanisme a instruit sur l'année 2022 :

- 964 Certificats d'Urbanisme (778 en 2021)
- 1 088 Déclarations Préalables (1 069 en 2021)
- 658 Permis de Construire (701 en 2021)
- 32 Permis d'Aménager (3 en 2021)
- 23 Permis de Démolir (22 en 2021)



### Soit 2 765 demandes d'autorisation d'urbanisme

Comparativement à l'année 2021 (2 583 dossiers instruits), il a été constaté un accroissement significatif des demandes d'instruction des certificats d'urbanisme simple dû à la réforme. Cette hausse de l'activité est également liée à l'aide apportée à la commune de GERARDMER et à l'adhésion de la commune de CHAMP-LE-DUC (+ 457 dossiers).

Dès le 1er janvier 2022, toutes les communes adhérentes ont été en capacité de proposer aux administrés une solution permettant la saisie par voie électronique (SVE) de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'ATD a poursuivi son accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme:

- Par une aide téléphonique autant que nécessaire,
- Par la transmission de supports sous la forme de mails, de guides et de tutoriels,
- En dispensant une formation de rappel sur l'utilisation du logiciel pour les communes en demande : 1 réunion organisée le 05/05/2022 – 8 participants
- En organisant 2 réunions de suivi sur la dématérialisation des actes d'urbanisme pour les communes en demande les 17/06/2022 et 28/06/2022 - 47 participants

# RECHERCHE DE SUBVENTIONS

L'Agence Technique Départementale des Vosges accompagne ses adhérents dans la recherche de subventions.

L'Agence est ainsi en mesure d'assurer une assistance pour la veille des différents dispositifs mobilisables et d'identifier les cofinancements disponibles pour un projet.

**En 2022 nos adhérents ont ainsi pu bénéficier de financements à hauteur de 12 186 000 €**

• Etat – DETR / DSIL :	1 345 870 €
• Région GrandEst :	153 910 €
• Conseil Départementale :	1 545 300 €
• Agence de l'eau Rhin Meuse :	8 550 249 €
• Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :	505 654 €
• Autres financeurs (CAF, Com Com, CEE...) :	85 017 €

## BILAN FINANCIER DES PRESTATIONS FACTURÉES

Le bilan financier de l'Agence fait apparaître depuis plusieurs années une augmentation des recettes annuelles correspondant à un nombre de sollicitations croissantes ou au développement de nouvelles compétences.

Recette par type de prestation	Année 2020	Année 2021	Année 2022
<b>Etudes préalables</b>	50 700,00	122 690,00	88 950,00
<b>MOE</b>	44 252,83	55 818,07	52 027,04
<b>AMO</b>	138 282,67	215 275,89	213 157,28
<b>DSP</b>	0,00	0,00	7 200,00
<b>GSP</b>	26 179,44	43 868,28	69 506,52
<b>Urbanisme<sup>1</sup></b>	133 783,30	213 670,00	309 653,75
<b>Recette annuelle</b>	<b>393 198,24</b>	<b>651 322,24</b>	<b>740 494,59</b>

<sup>1</sup> Bilan d'activité 2020 du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 septembre 2020

<sup>1</sup> Bilan d'activité 2021 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021

<sup>1</sup> Bilan d'activité 2022 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022



■ Etudes préalables ■ MOE ■ AMO ■ DSP ■ GSP ■ Urbanisme

# COMPTE ADMINISTRATIF

L'exécution du budget 2022 fait apparaître les résultats suivants :

SECTIONS/CHAPITRES	Budget Primitif 2022	Compte Administratif 2022
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 649 700,00</b>	<b>914 956,10</b>
011 - Charges à caractère général	250 000,00	154 614,10
012 - Charges de personnel	970 000,00	750 739,87
023 - Virement à la section d'investissement	420 000,00	0,00
42 - Opération d'ordre de transfert entre sections	9 600,00	9 600,00
65 - Autres charges de gestion courantes	100,00	2,13
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>435 000,00</b>	<b>26 762,00</b>
001 - Solde exécution investissement reporté	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	435 000,00	26 762,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 084 700,00</b>	<b>941 718,10</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 649 700,00</b>	<b>1 608 241,85</b>
002 - Résultat fonctionnement reporté	490 009,51	490 009,51
74 - Dotations et participations	350 082,80	370 798,50
70 - Produits des services et ventes directes	794 507,69	740 494,59
75 - Autres produits de gestion courantes	100,00	1,42
013 - Atténuations de charges	15 000,00	6 937,83
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>435 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	420 000,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert	9 600,00	9 600,00
001 - Solde d'exécution reporté	5 400,00	5 400,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 084 700,00</b>	<b>1 623 241,85</b>

# POINT SUR LE PERSONNEL

Au vu de l'augmentation toujours croissante des demandes d'accompagnement notamment dans le domaine de la voirie et du bâtiment et de la prise de nouvelles compétences, 4 postes complémentaires ont été créés au cours de l'année 2022.

- 2 postes pour le Pôle Voirie (Kelly MAXEL et Alexandre ROUX)
- 2 postes pour la cellule bâtiment (Benoît BALANDIER et David PACHOT)

Après plusieurs années passées au sein de l'ATD, Monsieur David MAJOREL a demandé sa mutation auprès de la Commune de VITTEL, à compter du 1er juillet 2022. Celui-ci a été remplacé par Monsieur Fabien DEMONTANT chargé d'opérations ouvrages d'art.

M. Jean-Nicolas JOFFROY, agent en situation de mise à disposition (MAD) de la Commune de RAMBERVILLERS, a mis fin à cette MAD pour intégrer les effectifs de l'Agence à compter du 1er juillet 2022.

## ● Effectif :

A la fin de l'année 2022, l'ATD 88 comptait 18 agents au sein des 6 pôles suivants:

- Direction, Administration Générale et Finances : 3,2 ETP
- Urbanisme : 3 ETP
- Bâtiment : 4 ETP
- Eau-Assainissement : 2,8 ETP
- Voirie : 4 ETP
- Ouvrages d'Art : 1 ETP

## ● Le statut des agents composant le personnel de l'Agence :

- 13 agents embauchés par l'ATD 88
- 5 agents mis à disposition par le Conseil Départemental des Vosges

## ● Présentéisme :

Sur le plan des absences du personnel, l'année 2022, est une année caractérisée par des indicateurs dégradés qui tranchent par rapport aux années précédentes.

L'agence totalise 16 jours d'absence pour congés de paternité et 46 jours de maladie ordinaire répartis entre 2 agents.

En ce qui concerne le contexte sanitaire, 6 agents ont été placés en mesure d'isolement suite au COVID.

## ● Formation des agents:

Au cours de l'année 2022, 35 jours de formation ont pu être réalisés par le personnel de l'Agence Technique Départementale, que ce soit en distanciel ou en présentiel, soit quasiment 2 jours de formation par an et par agent.

Les formations mobilisées sont issues pour 14 jours du catalogue du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et pour 21 jours auprès d'autres structures telles que le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ou l'Office International de l'Eau (OIEau).



## ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GERARDMER HAUTES VOSGES

Dans le cadre de la réforme législative et réglementaire des compétences des Collectivités Territoriales, concernant les compétences définies par les articles L. 2224-7, 2224-8, 2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à savoir l'eau potable et l'assainissement, le transfert effectif de ces compétences prévu au 1er janvier 2020 avait été repoussé au 1er janvier 2026 pour l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Vosges.

La scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, a donné naissance à deux nouveaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre :

- La Communauté de Communes de GÉRARDMER HAUTES VOSGES ;
- La Communauté de Communes des HAUTES VOSGES.

La création de 2 nouvelles structures intercommunales, a annulé le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour chacune des 2 entités, et les compétences eau et assainissement ont été transférées le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la Communauté de Communes de GÉRARDMER HAUTES VOSGES, avec un délai de complaisance autorisé par la Préfecture des Vosges de 1 an pour rendre effectif ce transfert au 1er janvier 2023.

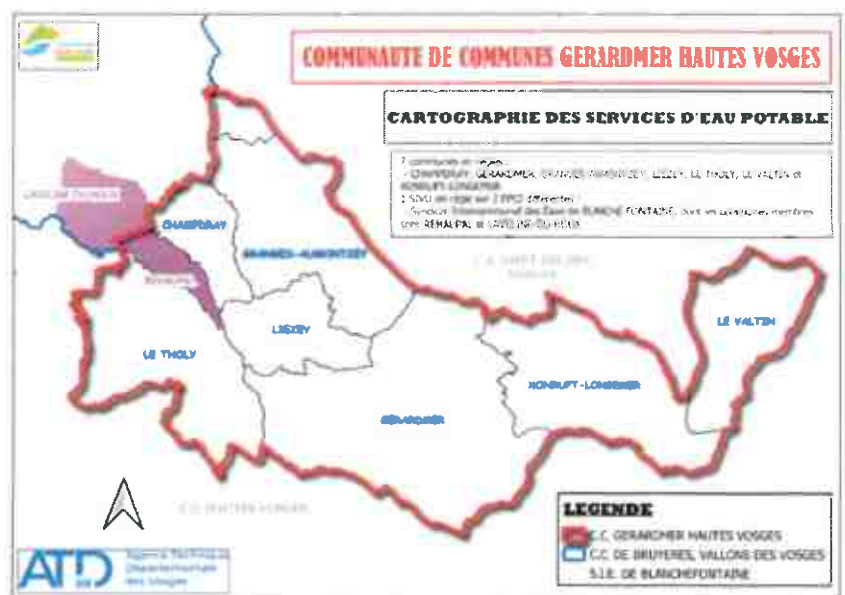
De ce fait la Communauté de Communes de GÉRARDMER HAUTES VOSGES a sollicité les services de l'ATD 88 afin de réaliser une étude de transfert des compétences eau et assainissement sur le périmètre de son territoire.

Cette étude devait, dans un délai resserré compte tenu de la date effective du transfert de compétences, définir la faisabilité, les modalités, les conséquences financières, techniques et juridiques de cette prise de compétences par l'Intercommunalité.

Le rendu effectif de cette étude par l'ATD88 s'est fait dans les temps, de septembre à octobre 2022.

Il a permis de fournir une aide à la décision aux élus de la Communauté de Communes, en fournissant aux décideurs l'information la plus large possible pour qu'ils soient en mesure de se prononcer, en connaissance de cause, sur les modalités de ce transfert des compétences.

Le scénario retenu s'est porté sur la création d'une régie d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2023, avec un accompagnement de la collectivité à sa mise en œuvre administrative, financière et technique par les services de l'ATD88.



M. Thierry RIGOLLET  
Maire de SAINT MAURICE SUR MOSELLE



## REQUALIFICATION DE LA RN66 AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

### Pouvez-vous nous parler de votre projet ?

Les premières réflexions ont été menées dès 2016 avec l'ATD et le CAUE, deux services de proximité.

#### Voici le rappel du contexte et des enjeux généraux

- Traverser d'un linéaire global de 2,1 km
- Marquer une identité locale spécifique et revaloriser les lieux
- Valoriser le village : aménagement qualitatif et attractif, favorable à l'activité touristique
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Améliorer et optimiser les fonctionnalités urbaines, sécuritaires et les espaces publics
- Proposer un projet durable : en faveur de l'écologie, la biodiversité, la perméabilité des sols, la gestion intégrée des eaux pluviales

#### Description globale du projet

- Créer un élément identitaire et qualifiant par un ruban piétonnier à géométrie variable
- Donner de l'épaisseur à la traverse
- Dessiner des espaces publics de qualité
- Proposer un aménagement qui génère le ralentissement des véhicules motorisés
- Redonner de la place au piéton et structurer les usages cyclistes
- Valoriser Saint-Maurice-sur-Moselle par un vocabulaire villageois et non routier
- Favoriser une écologie urbaine positive





**Dans quel cadre avez-vous fait appel à l'Agence Technique Départementale ?**

Pour une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage

**Lors de la conduite du projet, que vous a apporté l'accompagnement de l'Agence ?**

L'agence a apporté une assistance administrative et financière.

**Conseillerez-vous de faire appel à l'Agence Technique Départementale et pourquoi ?**

Lors de notre première réunion, sur la requalification de la RN 66, nous avons décidé de travailler avec les services de l'ATD qui ont eu une capacité à comprendre et à cerner notre projet qui se voulait ambitieux.

Ils ont de plus une connaissance de notre commune suite à la réalisation de différents travaux sur notre territoire, et surtout une proximité avec les services de la Préfecture, de la D.D.T. et du Conseil Départemental.

Une motivation complémentaire est que le coût financier de la mission est très raisonnable.



# L'ANNÉE 2022 EN UN COUP D'ŒIL

**362** ADHÉRENTS  
DONT 66% DE COMMUNES

**740 494 €** DE PRESTATIONS

**117**  
CONVENTIONS SIGNÉES

**21 M€ HT**  
DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

**1,5M€ HT**  
DE MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE GÉNÉRÉS

**12 M€**  
DE SUBVENTIONS OBTENUES

**MISE EN LIGNE D'UN SITE INTERNET**

**18 AGENTS**  
PLEINEMENT MOBILISÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER

**ATD**  
88  
Agence Technique  
Départementale  
des Vosges

11, Avenue du Général De Gaulle  
88000 EPINAL

**Tél. 03 29 29 89 01**

Mail : [contact@atd88.fr](mailto:contact@atd88.fr)



**WWW.ATD88.FR**